COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE EN DATE DU 24 SEPTEMBRE 2009 A 19 H

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, réuni sous la Présidence de M. Philippe TARILLON, Président

OBSERVE une minute de silence suite à la disparition de M. Michel PARADEIS, ancien président de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, le 4 juillet 2009

DESIGNE un secrétaire de séance : M. PERTUY Thomas (Knutange).

ACCEPTE l'ajout de trois points supplémentaires.

ADOPTE le procès-verbal de la séance du conseil de communauté du 1^{er} juillet 2009.

RETIRE les délégations données au Bureau lui permettant de prendre les décisions relatives à la modification du tableau des effectifs et à la sollicitation des subventions en recettes et l'attribution des subventions et participations aux différents organismes et associations dans la limite des crédits inscrits au budget.

EST INFORME du rapport annuel d'activités 2008 et ne signale aucune remarque particulière.

<u>DEMANDE</u> la création du Syndicat mixte pour le transport et le traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord, SYDELON, <u>**ADOPTE**</u> les statuts correspondants et <u>**DESIGNE**</u> les représentants (au nombre de 7 titulaires et 7 suppléants) de la Communauté d'agglomération du val de Fensch.

ENTERINE le choix du Président de confier la délégation de service public de type affermage pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage, située ZAC de la Paix à Nilvange, à L'Hacienda (SG2A), dont le siège social est Le parc du Lyonnais - 392, rue des Mercières 69140 RILLIEUX-LA-PAPE, selon les modalités du contrat de délégation à conclure, **APPROUVE** la convention de délégation de service public annexée au présent rapport, **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer la convention de délégation de service public; **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier et à effectuer toutes les démarches nécessaires à son accomplissement.

S'ASSOCIE à la Fédération Nationale d'Usagers des transports (FNAUT) qui plaide en faveur de la réalisation d'une gare TGV intermodale à Vandières.

ADOPTE les modifications statutaires du SMITU telles que présentées.

APPROUVE les documents d'activité 2008 de la SODEVAM NORD LORRAINE.

APPROUVE le CRAC de la ZAC Sainte Agathe au titre de l'exercice 2008, à l'exception de l'augmentation du prix de cession des terrains et **PREND** acte que compte tenu des recettes de cession prévisionnelles restant à venir, la Communauté d'agglomération du Val de Fensch devra inscrire une participation prévisionnelle de 3 097 121,93 € au 31 décembre 2008.

<u>APPROUVE</u> le CRAC de la ZAC La Feltière et <u>PREND</u> acte de l'augmentation du prix de cession en secteur commercial de la partie sud, conséquence des travaux d'amélioration, de la qualité environnementale de la zone envisagée.

ACCEPTE la cession d'une surface de 2 700 m² environ à la société DEFI PNEUS ou à toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée mais dont elle restera solidaire et dont la candidature doit être agréée par SEBL, l'aménageur de la ZAC, FIXE la cession au prix bilan de 17,25 € HT/m² hors aide de la communauté d'agglomération et TVA à la charge de l'acquéreur, ACCORDE un abaissement de prix de terrain, à hauteur de 3,25 € HT/m² appliquée à 2 700 m² environ.

<u>SE PRONONCE</u> sur la proposition de la commission ad hoc constituée pour réfléchir et émettre une proposition de positionnement du futur siège de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et <u>AUTORISE</u> le Président ou son représentant à engager toutes les démarches nécessaires à lancer le concours d'architecture sur esquisse et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

PROPOSE à Monsieur le Préfet de fixer, à compter du 1er juillet 2009, le montant mensuel de l'indemnité à verser au pasteur de la paroisse réformée d'Algrange à 646,63 €, révisable annuellement en fonction de l'évolution de l'indice de référence des loyers et **INSCRIT** annuellement, après la décision de Monsieur le Préfet, les crédits nécessaires au budget.

<u>APPROUVE</u> l'avenant n° 1 à la convention avec SFR pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie dans le clocher de l'église de Nilvange et <u>AUTORISE</u> le Président, ou son représentant, à signer l'avenant et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

<u>ACCEPTE</u> la désignation de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch comme maître d'ouvrage unique pour la réalisation et l'exécution des travaux de réhabilitation du parking et des voies d'accès à la piscine et au gymnase sis sur la ban communal d'Hayange.

<u>APPROUVE</u> la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et la ville de Hayange pour les travaux de réhabilitation du parking et des voies d'accès à la piscine et au gymnase, <u>AUTORISE</u> le Président, ou son représentant, à signer la convention avec la ville de Hayange et toutes autres pièces y afférentes, <u>AUTORISE</u> le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la réalisation et l'exécution de ces travaux et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier durant son mandat.

MODIFIE le tableau des effectifs tel que présenté.

VOTE la décision modificative n° 3 du budget principal et du budget annexe de la gestion immobilière qui s'équilibre en dépenses et en recettes.

DEMANDE le concours de Mme Patricia GEYER, receveur de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983, **ATTRIBUE** à Mme Patricia GEYER l'indemnité de conseil au taux de 100% à compter de l'année 2009, **PRECISE** que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 précité et **VOTE** les crédits correspondants aux budgets des exercices concernés.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention de cofinancement d'ingénierie avec la Caisse des dépôts et consignations, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier et à effectuer toutes les démarches nécessaires à son accomplissement et **VOTE** un crédit de 34 830 € HT, soit 41 656,68 € TTC.

PREND ACTE des avis des conseils municipaux des communes sur le projet de Programme local de l'habitat arrêté par délibération du conseil de communauté en date du 1er juillet 2009 ; **CONFIRME** l'approbation du projet tel que arrêté le 1er juillet 2009 en intégrant au document l'avis exprimé ci-dessus par la commune de Fameck, qui ne remet pas en cause les principes et le programme d'actions du projet de PLH; **APPROUVE** la poursuite d'adoption du second Programme local de l'habitat de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et sa transmission au représentant de l'Etat, qui le soumettra pour avis, dans un délai de deux mois, au comité régional de l'habitat.

<u>APPROUVE</u> la convention relative à l'entretien et au balisage des itinéraires de promenade et de randonnée pédestre et <u>AUTORISE</u> le Président, ou son représentant, à signer la convention et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

<u>DECLARE</u> l'impécuniosité du conseil de fabrique d'Algrange, <u>**PREND EN CHARGE**</u> les travaux de couverture et de zinguerie au presbytère à hauteur de 100 % du montant global soit 22 234,32 € TTC et <u>**AUTORISE**</u> le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes et lancer les travaux.

DECLARE l'impécuniosité du conseil de fabrique de Fameck, **PREND EN CHARGE** les travaux de réparation ponctuelle sur le plancher de la chapelle de Rémelange à hauteur de 100 % du montant global soit 2 356,12 € TTC et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes et lancer les travaux.

<u>DECLARE</u> l'impécuniosité du conseil de fabrique de Florange, <u>**PREND EN CHARGE**</u> les travaux de remplacement de la lucarne située sur la couverture de la nef de l'église d'Ebange à hauteur de 100 % du montant global soit 895,80 € TTC et <u>**AUTORISE**</u> le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes et lancer les travaux.

<u>DECLARE</u> l'impécuniosité du conseil de fabrique d'Hayange, <u>**PREND EN CHARGE**</u> les travaux de couverture, de zinguerie et d'étanchéité à la chapelle du Konacker à hauteur de 100 % du montant global soit 17 928,70 € TTC et <u>**AUTORISE**</u> le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes et lancer les travaux.

<u>DECLARE</u> l'impécuniosité du conseil presbytéral d'Hayange, <u>**PREND EN CHARGE**</u> les travaux de réfection du crépis de la cheminée du temple à hauteur de 100 % du montant global soit 6 501,46 € TTC et <u>**AUTORISE**</u> le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes et lancer les travaux.

DECLARE l'impécuniosité du conseil de fabrique de Nilvange, **PREND EN CHARGE** les travaux de couverture et de zinguerie à l'église ainsi que le remplacement de la porte d'entrée et de deux fenêtres dans la crypte à hauteur de 100 % du montant global soit 15 404,12 € TTC et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes et lancer les travaux.

DECLARE l'impécuniosité du conseil de fabrique de Serémange-Erzange, **PREND EN CHARGE** les travaux de création d'une rampe PMR ainsi que des travaux de couverture et de zinguerie au presbytère de Serémange-Erzange à hauteur de 100 % du montant global soit 22 329,56 € TTC et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes et lancer les travaux.

Un débat a lieu sur la réforme territoriale et sur la suppression de la taxe Professionnelle.

Un débat d'orientation agglomération thionvilloise a lieu.

<u>DECIDE</u> de déléguer au Bureau les décisions relatives à la modification du tableau des effectifs et à la sollicitation des subventions en recettes et l'attribution des subventions et participations aux différents organismes et associations dans la limite des crédits inscrits au budget.

DECLARE la procédure de désignation d'un maître d'ouvrage délégué pour l'aménagement de la ZAC de La Paix sans suite eu égard aux arguments précisés, **ABROGE** la délibération n° 2007-004 relative au lancement de la procédure de désignation d'un maître d'ouvrage délégué pour l'aménagement de la ZAC de la Paix et **ABROGE** la délibération n° 2008-075 relative à la nomination des membres de la commission ad'hoc.

<u>CONSTITUE</u> un comité de pilotage chargé de définir les modalités d'organisation en vue de la prise en compte de la compétence « mode de garde de la petite enfance », <u>COMPOSE</u> ce comité par au moins un élu de chaque commune, <u>CONFIE</u> l'animation de ce comité à Mme Lucie KOCEVAR, 12^{ème} Vice-Présidente, et <u>FIXE</u> une échéance de travail à ce comité au mois de mars 2010.

ADOPTE une motion concernant le changement de statut de « LA POSTE ».

00000

Monsieur le Président informe l'assemblée des différentes lettres de remerciements reçues à la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

00000

Le Président informe l'assemblée des décisions des décisions qu'il a prises conformément à la délégation d'attributions qui lui a été accordée par délibération du Conseil de Communauté du 7 avril 2008 :

DECISION N° 2009-078 08 juin 2009

<u>DECIDE</u>: d'accepter la convention de mise à disposition de l'esplanade devant le poste de garde de l'U4 à l'Office de tourisme du Val de Fensch pour l'organisation de la présentation du guide touristique sur la vallée de la Fensch.

DECISION N° 2009-079 15 juin 2009

<u>DECIDE</u>: d'accepter la convention de mise à disposition de la scène mobile par la Ville de Florange à la CAVF pour la fête de la musique organisée sur le parc du haut-fourneau U4.

DECISION N° 2009-080 15 juin 2009

<u>DECIDE</u>: d'accepter le contrat de cession inscrivant le spectacle « La guinche à roulettes » représentée par l'association Cré'Akt dans le cadre de la programmation estivale du parc du haut-fourneau U4 le samedi 8 aout 2009 sur l'esplanade principale du site.

DECISION N° 2009-081 15 juin 2009

<u>DECIDE</u>: d'accepter le contrat de cession inscrivant un concert d'une heure du groupe Gueules d'Aminche, subdivision de l'association ADISSABEBA, dans la programmation de la fête de la musique célébrée au parc du haut-fourneau U4 le vendredi 19 juin 2009.

DECISION N° 2009-082 17 juin 2009

<u>DECIDE</u>: d'accepter le contrat de cession inscrivant un concert d'une heure du groupe Aghostino, de l'association Metro Sapiens représentée par M. MARCUOLA Florent, dans la programmation de la fête de la musique célébrée au parc du haut-fourneau U4, le vendredi 19 juin 2009.

DECISION N° 2009-083 17 juin 2009

<u>DECIDE</u>: d'accepter le contrat de cession inscrivant un concert d'une heure du groupe Vach2zoo de l'association Les gardiens du Zoo représentée par M. DI LORETTO Maurice, dans la programmation de la fête de la musique célébrée au parc du haut-fourneau U4, le vendredi 19 juin 2009.

DECISION N° 2009-084 18 juin 2009

<u>DECIDE</u>: d'accepter la convention de mise à disposition de locaux et de stands situés sur le site du parc du haut-fourneau U4 entre l'association Amicale du personnel de la Communauté d'Agglomération du val de Fensch et la CAVF lors de la soirée du 19 juin 2009.

DECISION N° 2009-085 18 juin 2009

<u>DECIDE</u>: d'accepter le contrat de cession inscrivant un concert d'une heure du groupe Echoes de l'association Le Kit Corporation représentée par Nicolas TOCHET dans la programmation de la fête de la musique célébrée au parc du haut-fourneau U4, le vendredi 19 juin 2009.

DECISION N° 2009-086 18 juin 2009

<u>DECIDE</u>: d'accepter la convention définissant les modalités d'entrée en déchèterie pour l'Association d'Information et d'Entraide Mosellane.

DECISION N° 2009-087 19 juin 2009

<u>DECIDE</u>: d'accepter l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de données numériques entre la CAVF et la Direction Départementale de l'Agriculture et des Forêts de la Moselle.

DECISION N° 2009-088 22 juin 2009

<u>DECIDE</u>: d'accepter l'avenant n°1 à la convention entre la CAVF et Jean-Charles MASSERA, en vue de la création d'une œuvre artistique.

DECISION N° 2009-089 22 juin 2009

<u>DECIDE</u> : d'accepter la convention définissant les modalités de paiement entre la CAVF et la Ville de Hayange.

DECISION N° 2009-090 22 juin 2009

<u>DECIDE</u>: d'accepter le contrat de cession inscrivant le spectacle « Les Mémoires Ouvrières », créé spécialement pour le site du parc du haut-fourneau l'U4 par la compagnie de création Vidéo Assolatelier, dans la programmation du parc du haut-fourneau U4, les 4, 5, 10 et 11 juillet 2009.

DECISION N° 2009-091 22 juin 2009

<u>DECIDE</u>: d'accepter la convention de mise à disposition de la remorque IBI à la Ville de Florange pour le montage et le démontage du matériel de la compagnie l'Escabelle lors du festival Off d'Avignon.

DECISION N° 2009-092 24 iuin 2009

<u>DECIDE</u>: d'accepter la proposition de la société T1 Groupe Helios pour les travaux de signalisation horizontale des voiries d'intérêt communautaire.

DECISION N° 2009-093 06 juillet 2009

<u>DECIDE</u>: d'accepter la proposition de la Société SITA-Lorraine Nord pour les travaux de balayage sur les voiries des zones d'activités et de loisirs.

DECISION N° 2009-094 09 juillet 2009

<u>DECIDE</u>: d'accepter le placement de trois millions d'euros en bons du trésor en crédits à terme pour une durée de trois mois.

DECISION N° 2009-095 13 juillet 2009

<u>DECIDE</u>: d'accepter le contrat de cession inscrivant un spectacle de la compagnie Annabelle et Jean, de l'association l'Assoce Pikante représentée par Hélène HASLE dans le cadre du programme estival 2009 au parc du haut-fourneau U4, le samedi 25 juillet 2009.

DECISION N° 2009-096 13 juillet 2009

<u>DECIDE</u> : d'accepter la convention de prêt à usage du présentoir de documentation « tourisme en Lorraine ».

DECISION N° 2009-097 13 juillet 2009

<u>DECIDE</u>: d'accepter la convention de mise à disposition du Domaine de Sainte Neige à la Ville de Hayange pour organiser la manifestation « Un été dans ma ville » du 3 au 5 août inclus.

DECISION N° 2009-098 13 juillet 2009

<u>DECIDE</u>: d'accepter l'avenant n° 2 à la convention entre la CAVF et Jean-Charles MASSERA, en vue de la création d'une œuvre artistique.

DECISION N° 2009-099 17 juillet 2009

<u>DECIDE</u>: d'accepter le contrat de location/entretien d'une machine à affranchir avec balance intégrée de type DM400C proposé par la Société PITNEY BOWES, à compter du 23 septembre 2009, pour une durée de trois ans.

DECISION N° 2009-100 17 juillet 2009

 \underline{DECIDE} : d'accepter l'avenant n° 3 modifiant l'annexe D du Contrat Programme de Durée barème D avec Eco-Emballage.

DECISION N° 2009-101 23 juillet 2009

<u>DECIDE</u>: d'accepter l'ajout d'ouvrages-librairie, de produits dérivés et de papeterie, à la liste des éléments donnant droit à encaissement de la régie de recettes du parc du haut-fourneau U4.

DECISION N° 2009-102 24 juillet 2009

<u>DECIDE</u>: d'accepter la convention de mise à disposition de locaux et de stands situés sur le site du parc du haut-fourneau U4 entre l'association Amicale du personnel de la CAVF et la CAVF, lors de la soirée du 8 août 2009.

DECISION N° 2009-103 29 juillet 2009

<u>DECIDE</u>: d'accepter la proposition de la société DEKRA Construction pour la mission de contrôle technique dans le cadre de la construction d'une aire d'accueil des gens du voyage ZAC de La Paix à Nilvange.

DECISION N° 2009-104 3 août 2009

<u>DECIDE</u> : d'accepter la proposition de la société SETHY pour l'entretien et le nettoyage des bassins de rétention de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

DECISION N° 2009-105 3 août 2009

<u>DECIDE</u>: d'accepter la convention d'exposition photographique « Les géants du fer » qui sera exposée au Parc du Haut-Fourneau U4 dans le cadre de sa programmation 2009 entre Norbert MOLLICONE et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

DECISION N° 2009-106 4 août 2009

<u>DECIDE</u>: d'accepter la proposition de la société AXIANS/INTERACT SYSTEMES EST pour la fourniture d'un contrat de maintenance et de services concernant les installations téléphoniques associées à l'hôtel de communauté, au dépôt et au parc du haut-fourneau U4.

DECISION N° 2009-107 4 août 2009

<u>DECIDE</u>: d'accepter la proposition de la société System Solutions France pour la fourniture et la maintenance d'une solution permettant la mise en œuvre d'une infrastructure de virtualisation de serveurs et de mutualisation des espaces de stockage.

DECISION N° 2009-108 4 août 2009

<u>DECIDE</u>: d'accepter les notes d'honoraires de Maître Anne MARQUE concernant l'affaire opposant la CAVF à la société HN Environnement.

DECISION N° 2009-109 4 août 2009

<u>DECIDE</u>: d'accepter la note d'honoraires de Romain WAGNER, expert automobile, suite à son expertise contradictoire concernant l'affaire opposant la CAVF à la Société HN Environnement.

DECISION N° 2009-110 4 août 2009

<u>DECIDE</u>: d'accepter l'ajout d'un produit à la gamme plus large d'ouvrages, de produits dérivés et de papeterie à la boutique du parc du haut-fourneau U4.

DECISION N° 2009-111 4 août 2009

<u>DECIDE</u>: d'accepter la convention de prestation entre les Ruistres sans terre et la CAVF pour la manifestation des Journées européennes du patrimoine à la chapelle de Morlange, les 19 et 20 septembre 2009.

DECISION N° 2009-112 13 août 2009

<u>DECIDE</u>: d'accepter la modification relative au renouvellement par reconduction de la convention de prêt à usage d'un présentoir de documentation « Tourisme en Lorraine.

DECISION N° 2009-113 17 août 2009

<u>DECIDE</u>: d'accepter la proposition de la société ELRES Réseaux pour la réalisation de l'éclairage public sur le giratoire RD 952/Rue Lavoisier, sur la ZAC Sainte-Agathe à Florange.

DECISION N° 2009-114 17 août 2009

<u>DECIDE</u>: d'accepter la convention de mise à disposition de la salle des commissions sise à l'hôtel de communauté à l'Office de Tourisme du Val de Fensch le 9 septembre 2009 afin d'y organiser un conseil d'administration.

DECISION N° 2009-115 18 août 2009

<u>DECIDE</u>: d'accepter la convention de prestation entre l'association Arbrerouge et la CAVF pour la manifestation des Journées européennes du patrimoine à la chapelle de Morlange, les 19 et 20 septembre 2009.

DECISION N° 2009-116 20 août 2009

<u>DECIDE</u>: d'accepter la proposition de contrats de service avec LA POSTE permettant de bénéficier de tarifs préférentiels pour les envois en nombre selon une liste définie.

DECISION N° 2009-117 21 août 2009

<u>DECIDE</u>: d'accepter le contrat de maintenance proposé par SECURITECH concernant la maintenance des équipements de vidéosurveillance sur le site du haut-fourneau, le site Steneige et le site de la Rotonde.

DECISION N° 2009-118 21 août 2009

<u>DECIDE</u>: d'accepter la convention pour la mise à disposition de l'exposition « Femmes au pays du fer – regards croisés » passée entre la CAVF et la commune de Fameck.

DECISION N° 2009-119 26 août 2009

<u>DECIDE</u>: d'accepter la modification des tarifs énoncés initialement dans le cadre spécifique du week-end des 4, 5 et 6 septembre 2009 concernant l'événement « Carte Blanche » dédié à la compagnie LA VALISE, dans le cadre de la programmation 2009 du Parc du haut-fourneau U4.

DECISION N° 2009-120 26 août 2009

<u>DECIDE</u>: d'accepter la convention inscrivant les spectacles de la compagnie La Valise, du 4 au 6 septembre 2009, dans la programmation du Parc du Haut-Fourneau U4, présentant 6 spectacles de son répertoire.

DECISION N° 2009-121 1er septembre 2009

<u>DECIDE</u> : d'accepter la proposition de la société MALEZIEUX S.A. pour la prestation de dératisation sur l'ensemble du territoire de la CAVF.

DECISION N° 2009-122 2 septembre 2009

<u>DECIDE</u>: d'accepter la convention de location de matériel entre l'association clowns burlesques et compagnies et la CAVF, pour le spectacle de la compagnie La Valise, joué au parc du Haut-Fourneau U4, le samedi 5 septembre 2009, dans le cadre de la programmation culturelle du site.

DECISION N° 2009-123 1ER septembre 2009

<u>DECIDE</u> : d'accepter le contrat de la société SEMAT pour la visite technique des bennes à ordures ménagères et des emballages ménagers.

DECISION N° 2009-124 10 septembre 2009

<u>DECIDE</u>: d'accepter le contrat du groupe Belgador pour assurer une buvette/petite restauration les 19 et 20 septembre 2009 sur le site du Haut-Fourneau U4.

DECISION N° 2009-125 10 septembre 2009

<u>DECIDE</u> : d'accepter la proposition de rachat de trois bennes à ordures ménagères présentée par M. Giovanni LAMORTE à Bousse.

DECISION N° 2009-126 10 septembre 2009

<u>DECIDE</u>: d'accepter le contrat de cession inscrivant un spectacle de la compagnie Déracinémoa, représentée par Marc HUDER dans le cadre des journées du patrimoine 2009, au parc du Haut-Fourneau U4, les samedi 19 et dimanche 20 septembre 2009.

DECISION N° 2009-127 14 septembre 2009

<u>DECIDE</u>: d'accepter le contrat de flotte automobile « mission collaborateurs » de la société GROUPAMA pour une durée de quatre ans.

DECISION N° 2009-128 17 septembre 2009

<u>DECIDE</u>: d'accepter la convention avec la sarl La bascule pour la projection du film « l'héritage de l'homme de fer » en plein air le 19 septembre 2009 sur le site du Haut-Fourneau U4 à Uckange.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22H15

HAYANGE, le 29 septembre 2009 Le Président,

Philippe TARILLON

<u>Etaient présents</u>: Mmes AQUE, DESMOULINS, IORIO, KOCEVAR, LEHAINE, LEGRAND, MIDON, WALDUNG et WAX

MM. ARNOULD, BERNHARDT, CAYUELA, CERBAI Fabrice, CERBAI Joël, CORAZZA, DAVID, DERDAB, DESINDES, DEUTSCH, FLAMME, GORI, GREINER, GULINO, HILBERT, JURCZAK, KIEFER, LARCHER, LEONARDI, LIEBGOTT, LOGNON, MARICHY, MAROCHINI, MEDVES, MONTI, MORENA, MUSCHIATI, PERON, PIERRAT, PERTUY, QUINQUETON, RAINERI, SCHAAF, SCHWARTZ, et TARILLON

M. PERON quitte la séance à 20 H lors de la délibération n° 2009-100, ne participe pas au vote de cette délibération ni aux suivantes et donne procuration à M.GULINO.

Mme AQUE quitte la séance à 21 H 20, après le vote de la délibération n° 2009-114, lors du débat sur la réforme territoriale, donne procuration à M. CERBAI Joël et ne participe pas au vote des délibérations suivantes.

<u>Etaients absents</u>: MMmes LEGLOIS, MANCHETTE et TORRI, MM. HEYERT et LARICCHIUTA

<u>Etaient absents excusés mais ayant donné procuration</u>: MMmes CHINI, FICARRA, POJER

MM. BEAUQUEL, KHALDI, PHILIPPS, PRISCAL, RENAUD et STEINER